



PRÉFET DU CALVADOS

## NATURA 2000

Natura 2000 [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr) est un réseau de sites naturels protégés à l'échelle européenne visant à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans le cadre global du développement durable. En effet, NATURA 2000 cherche à concilier activités humaines et protection des milieux naturels afin de répondre aux enjeux environnementaux planétaires et locaux.

Chaque état s'engage et prend ses responsabilités dans la mise en oeuvre des deux directives européennes "Habitats naturels-Faune-Flore" et "Oiseaux".

La France a choisi d'élaborer, pour chaque site, en concertation avec les acteurs locaux, un document d'objectifs sous l'égide d'un comité de pilotage local. Ce document définit les modalités de gestion du site à mettre en oeuvre pour préserver les habitats et espèces d'intérêt européen ; il ouvre droit à des contrats Natura 2000, à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti, et à l'exonération partielle des droits de mutation.

Depuis la promulgation de la loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, la présidence du comité de pilotage, le choix de l'opérateur local et l'élaboration du document d'objectifs sont proposés aux collectivités. A défaut, la présidence est assurée par l'autorité administrative.

### Les sites concernés dans l'arrondissement de BAYEUX

- Site d'intérêt communautaire "**les marais arrière littoraux du Bessin**"  
*Directive : habitat*  
communes de Ver sur-Mer, Graye-sur-Mer et Meuvaines
- Site d'intérêt communautaire "**la Hêtraie de Cerisy**"  
*Directive : habitat*  
commune de Montfiquet
- Zone de protection spéciale "**la Falaise du Bessin Occidental**"  
*Directive : oiseaux*  
Cricqueville-en-Bessin, Louvières, Saint-Pierre-du-Mont, Vierville-sur-Mer
- Zone de protection spéciale "**site basses vallées du Cotentin et Baie des Veys**"  
*Directive : oiseaux*  
20 communes de l'arrondissement de Bayeux : Aignerville, Bernesq, Bricqueville, La Cambe, Canchy, Colombières, Ecrammeville, Formigny, Gefosse-Fontenay, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Lison, Longueville, Monfreville, Neuilly-la-Forêt, Osmanville, Rubercy, Saint-Germain-du-Pert, Trévières, Vouilly et 93 communes du département de la Manche
- Site d'intérêt communautaire "**les marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys**"  
*Directives habitat et oiseaux*  
18 communes de l'arrondissement de Bayeux : Aignerville, Bricqueville, La Cambe, Canchy, Colombières, Ecrammeville, Formigny, Gefosse-Fontenay, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Lison, Longueville, Monfreville, Neuilly-la-Forêt, Osmanville, Saint-Germain-du-Pert, Trévières, et Vouilly et 89 communes du département de la Manche
- Deux sites en mer "**Baie de Seine occidentale**"  
*Directives "habitats" et "oiseaux"*